

compte fait du vote global donné aux libéraux. Je fais simplement remarquer ceci parce que j'abonde partiellement dans le sens de mon honorable ami, en disant que le régime actuel appelle des modifications. Mais je ne suis pas d'accord avec lui quand il est incapable de préconiser une réforme, d'autant plus qu'il a devant les yeux, exposé devant notre peuple depuis longtemps, un régime qui a fonctionné très bien en d'autres pays et qui devrait fonctionner aussi très bien dans le nôtre, appliqué dans de certaines bornes.

Mon honorable ami est d'opinion que le temps est venu d'accorder aux comtés ruraux une représentation déterminée exactement d'après le même principe numérique que les comtés urbains, ou *vice versa*. Je ne puis être tout à fait de son avis là-dessus. À l'entendre, les comtés de la campagne auraient pour ainsi dire aujourd'hui les mêmes facilités que les villes, maintenant que nous possédons l'automobile, l'aéroplane et autres inventions. Oui, à certains égards, mais pas quand il s'agit de l'influence de l'opinion sur les affaires publiques. Mon honorable ami comprendra à l'instant, je pense, que dans les villes il y a les grands journaux, la presse quotidienne, qui exerce une influence puissante sur l'opinion publique.

Mon honorable ami admettra sans doute que les grands journaux quotidiens, qui sont publiés dans les villes, exercent une bien plus grande influence sur l'opinion publique que la presse rurale. De plus, il existe dans les villes des institutions comme les boards of trade, les chambres de commerce, les associations de manufacturiers et ainsi de suite, différentes associations s'intéressant en somme à la prospérité des diverses industries. Tous ces corps publics ne sont pas lents, grâce à l'influence qu'ils exercent sur l'opinion, à faire prédominer leurs idées tandis que l'influence de la population rurale ne se fait guère sentir. Voilà pourquoi j'incline à croire que, d'ici à quelque temps encore, il est désirable d'accorder une considération spéciale aux circonscriptions de la campagne.

Mon honorable ami (M. Guthrie) a discuté la question de notre commerce extérieur et il a laissé entendre que les chiffres ne sont pas de nature à jeter un grand lustre sur les méthodes suivies par le Gouvernement du jour. Je lui poserai la question suivante: croit-il que la situation qui existait à l'époque où le gouvernement libéral prit en mains les rênes du pouvoir, alors que nos importations dépassaient de beaucoup le chiffre de nos exportations, était plus favorable que notre situation actuelle, alors que nos exportations excèdent de 400 millions de dollars le chiffre de nos importations? Voilà la différence entre les deux régimes. Si une forte balance de com-

merce en faveur du Canada constitue un avantage, il faut admettre que le mérite en revient au gouvernement libéral puisqu'elle est allée sans cesse en augmentant depuis quelques années.

Mon honorable ami (M. Guthrie) a également prétendu que toutes les conventions de commerce qui ont été conclues depuis l'arrivée du parti libéral aux affaires vont à l'encontre des intérêts du pays. Je ne puis concevoir par quels raisonnements il arrive à une pareille conclusion. L'honorable chef de la gauche a parlé du traité australien; et du fait que l'Australie a quelque peu augmenté le chiffre de ses exportations au Canada, il conclut, semble-t-il, que cette convention de commerce est plus avantageuse pour l'Australie que pour le Canada. Mon honorable ami s'est bien gardé de dire que le chiffre de nos exportations au pays des antipodes est quatre fois plus considérable que le volume de nos importations d'Australie; voilà la vraie situation, mais il n'en a pas soufflé mot.

L'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) a signalé une légère plus-value des importations australiennes au pays. Or, puis-je faire observer ceci à mon honorable ami: notre Gouvernement a eu toutes les difficultés du monde pour conclure une convention de commerce avec l'Australie pour la bonne raison que les Australiens étaient d'avis que la balance du commerce était déjà trop favorable au Canada. Et si nous n'avions pas réussi à conclure ce traité de commerce, il est certain que le chiffre de nos exportations en Australie serait fort mince à l'heure qu'il est.

Je tiens tout particulièrement à réfuter une assertion qu'a faite mon honorable ami, au cours de ses remarques. À son avis, semble-t-il, il faudrait toujours que le volume de nos exportations excédât celui de nos importations pour bénéficier d'une convention de commerce. Telle devrait être la situation du Canada, d'après mon honorable ami, en regard des pays avec lesquels nous commerçons. Or, je lui pose carrément la question: à quoi sert le trafic si ce n'est à permettre à un homme de se procurer quelque chose qu'il n'a pas en donnant en échange quelque chose qu'il possède? Si quelqu'un a de l'or et désire acheter des produits qu'il ne peut se procurer dans son pays, il y gagne certes à échanger son or contre ces articles. L'homme ne trafique jamais à moins d'y trouver son profit.

Mon honorable ami, depuis qu'il s'est associé aux membres de la gauche, s'est trouvé en relations si étroites avec un groupe particulier de notre population qu'il a complètement oublié la majorité qui représente le pays dans son ensemble, c'est-à-dire les consommateurs canadiens, qui, tous ont le droit de retirer quelque bénéfice d'une convention de commerce.